

Sauver les meubles

Marie-Claude Ravary

Numéro 131, hiver 2011–2012

Un patrimoine à convertir

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/65739ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ravary, M.-C. (2011). Sauver les meubles. *Continuité*, (131), 36–39.



Sauver les meubles

Travaux sur la collection des Augustines du Monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, réalisés dans le cadre du projet Lieu de mémoire habité, une opération de protection et de sauvegarde particulièrement ambitieuse.

Photo : Hélène Robitaille

Dans le battage médiatique qui accompagne la vente d'édifices religieux, on parle rarement de la gestion des biens mobiliers, des œuvres d'art, des orgues à tuyaux ou des archives. Une fois qu'un bâtiment est destiné à être recyclé, comment assure-t-on la sauvegarde de ces objets ayant une valeur patrimoniale ou historique ?

par Marie-Claude Ravary

Les objets liés à la célébration du culte ou présentant une iconographie religieuse peuvent prendre divers chemins lorsque vient le temps de convertir un édifice religieux. À partir du moment où on ferme l'église, ils sont tous retirés : vases sacrés, linges liturgiques, œuvres d'art (tableaux, statues, chemins de croix, etc.). On les offre en priorité à l'église d'accueil de

la fabrique de paroisses, afin que les paroissiens du « lieu disparu » puissent retrouver l'esprit, le sens de leur ancienne église. Si les objets ne peuvent suivre les paroissiens, ils seront offerts à une fabrique voisine ou à un autre diocèse. Dans le cas où la propriété est acquise par une autre tradition religieuse se montrant intéressée à acheter certains biens mobiliers, ceux-ci peuvent être inclus dans le contrat de vente.

Des objets se retrouvent parfois orphelins. S'ils ont un potentiel d'usage ou un grand

intérêt artistique ou patrimonial, ils sont entreposés dans une « réserve » jusqu'à ce qu'une fabrique signale son intérêt de les acquérir. Une pratique que les autorités religieuses préfèrent limiter.

Les objets possédant une valeur patrimoniale ou historique inestimable connaissent un sort moins incertain. Pour assurer leur conservation et leur mise en valeur, un partenariat avec une institution muséale de la région sera envisagé. Bien que ces arrangements soient désormais plutôt rares – les réserves muséales manquant cruellement d'espace –, ces ententes prennent surtout la forme de « dépôts » : la fabrique demeure propriétaire de l'objet ou de l'œuvre, et le musée devient son gardien. Parfois, la fabrique finit par l'offrir à l'institution après un certain temps.

LES ORGUES À TUYAUX

En 1965, le *Directoire pastoral* sur la construction des églises, publié par la Commission diocésaine de liturgie de l'archidiocèse de Montréal, stipulait que « l'orgue à tuyaux est pratiquement indispensable dans une église » et qu'il faut « prévoir sa place dès la construction [de l'édifice] ». Pour assurer l'avenir du « roi des instruments » lorsqu'il se trouve dans un lieu de culte excédentaire, trois avenues sont possibles.

Dans le meilleur scénario, si le projet de l'acquéreur permet d'assurer la conservation de l'orgue, la fabrique peut décider de le laisser en dépôt (ou en prêt) dans l'église.

Si le nouveau propriétaire manifeste de l'intérêt pour l'orgue, ce dernier peut être cédé avec une clause spécifiant que l'ancien propriétaire a un droit de regard en cas de revente de l'instrument. À ce sujet, Paul De Leeuw, président du Comité d'art sacré du diocèse de Saint-Jean-Longueuil, mentionne qu'une seule des 15 transactions du diocèse incluait la vente d'un orgue à tuyaux. De fait, après 10 ans de recherche d'une solution pour l'église Saint-Jacques-le-Mineur, la municipalité du même nom s'en est portée acquéreur pour en faire un centre communautaire, héritant de l'opus 229 des Orgues Odilon Jacques. Comme le nouveau propriétaire n'avait pas besoin de l'orgue, qui nécessitait par ailleurs des soins et avait une faible valeur patrimoniale, l'instrument a été rétrocédé à un facteur d'orgues québécois qui en a récupéré les pièces pour restaurer d'autres orgues.

Finalement, si le nouveau propriétaire ne désire pas conserver l'instrument, la fa-



brique de paroisses doit lui trouver un nouveau propriétaire. Faute de quoi elle devra assumer son démontage et son entreposage jusqu'à ce qu'un nouvel avenir lui soit assuré. Une enquête auprès des facteurs d'orgues québécois permet d'estimer que 30 instruments ont été déménagés dans un nouveau lieu de culte au cours des 10 dernières années.

LES ARCHIVES RELIGIEUSES

À l'image des biens mobiliers et des œuvres d'art, les archives suivent la communauté dans la paroisse d'accueil. Lorsqu'une paroisse compte plusieurs églises, l'une peut devenir le secrétariat de la fabrique, alors qu'une autre abritera le centre d'archives. Les archives demeurent le plus souvent dans leur localité, là où ces documents prennent tout leur sens. Cependant, certains diocèses, comme celui de Québec, offrent de recueillir les archives excédentaires de leurs paroisses si ces dernières manquent d'espace ou de ressources locales pour en assurer la conservation et la gestion.

Selon Marie-Andrée Fortier, archiviste au monastère des Ursulines de Québec et membre du Comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRO), le plus grand problème concernant les archives est leur diffusion, notamment lorsqu'elles sont fusionnées dans un autre complexe, puisque les paroissiens ne savent pas toujours que leurs



Dans le cas de l'église Sainte-Brigide de Kildare, le diocèse de Montréal a supervisé le retrait des objets excédentaires.

Photo (avant) : Conseil du patrimoine religieux du Québec, Inventaire des lieux de culte du Québec, 2003

Photo (pendant) : Guillaume St-Jean/CRC patrimoine urbain-UQAM



Le 12 octobre dernier, la conférence régionale « Orgues et grandes orgues de la métropole » était consacrée à la préservation de ce patrimoine. Ici, Denis Juget explique le processus de restauration de l'orgue Rudolf von Beckerath de l'Oratoire Saint-Joseph aux participants.

Photo : Marie-Claude Ravary

archives ont été transférées. Retracer les documents est alors difficile, d'autant plus que peu de centres d'archives paroissiales sont informatisés. Comme piste de solution, considérant le nombre croissant de lieux de culte qui ferment, ne pourrait-on pas envisager de transformer un lieu excédentaire par territoire afin d'y abriter un centre d'archives religieuses régionales ? En centralisant les ressources dans un lieu commun, on pourrait réaliser des économies d'échelle et faciliter l'accessibilité aux documents, témoins de l'évolution de nos vies et de notre société.

CONNAÎTRE POUR MIEUX PROTÉGER

Mieux connaître le patrimoine religieux permet de mettre en place des stratégies qui assurent une meilleure évaluation de sa valeur et de son importance, et donc, de ce qu'il est important de conserver et de mettre en valeur pour une communauté. Quelques initiatives misant sur la connaissance facilitent le legs d'un héritage significatif aux générations futures.

Par exemple, à travers sa Société du patrimoine religieux, créée en 1995, le diocèse de Saint-Hyacinthe est l'un des rares, sinon le seul à avoir documenté l'ensemble de son patrimoine. Entre 1999 et 2006, il a réalisé un inventaire exhaustif dans toutes ses communautés religieuses et ses 107 lieux de culte. En plus d'être remis à chacun des lieux inventoriés, l'inventaire a été versé dans trois importants réseaux de diffusion patrimoniale (le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Réseau Info-Muse et le Répertoire du patrimoine culturel du Québec). En 2006, la Société a aussi mis en ligne un site Internet où est diffusée et valorisée la base de données, au gré d'expositions virtuelles, de projets pédagogiques et de jeux (www.prah.org/fr/history.html). Elle

est maintenant appelée à jouer un rôle de conseillère auprès de l'évêque et des fabriques, notamment lorsqu'ils doivent gérer un lieu devenu excédentaire.

Amorcé il y a trois ans par la Société des musées québécois, en partenariat avec le CPRQ, l'Inventaire du patrimoine mobilier religieux conservé *in situ* contribue à la protection du patrimoine religieux québécois et en favorise la connaissance et la diffusion. Dès la première année, le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, très impliqué auprès de sa voisine, la fabrique Saint-Michel, s'est proposé comme « opérateur ». Dans le cadre de l'Inventaire, le Musée joue le rôle d'accompagnateur, notamment par ses activités visant à faire (re)découvrir le patrimoine local et par ses conseils aux citoyens en matière de conservation préventive. Mettant toujours de l'avant la pertinence de conserver les biens dans leur lieu d'origine, il participe aussi à déterminer les témoins à sauver en priorité. Pour ce faire, rappelle Sébastien Daviau, responsable des collections au Musée, une vision concertée entre les fabriques et les diocèses, mais aussi avec les domaines universitaire et muséal, s'avère nécessaire.

Le suivi des transactions peut devenir un poids pour les communautés disposant de peu de ressources. Certaines autorités religieuses ont donc dégagé des effectifs pour mieux gérer la situation. Depuis près de 10 ans, le diocèse de Montréal a pris soin d'assurer la traçabilité et le suivi de l'histoire d'un objet par l'intermédiaire d'une base de données contenant en moyenne quatre photos, accompagnées de renseignements factuels. Il a d'ailleurs décidé que tout objet ayant une valeur patrimoniale ou historique doit demeurer, dans la mesure du possible, sur le territoire du diocèse ou au Québec.

MARIE-JOSÉE DESCHÈNES
architecte
architecture & patrimoine



Téléphone : 418.882.3528
marie-josée.deschenes@globetrotter.net

patri-arch



patrimoine & architecture

1365, rue Frontenac
Québec (Québec) G1S 2S6
Tél. et téléc. : 418.648.9090
www.patri-arch.com

La connaissance permet de mieux planifier les événements futurs et d'éviter que nous perdions des éléments importants de notre patrimoine. Cela est d'autant plus probant à notre époque, alors que les propriétaires religieux interpellent de plus en plus la société laïque pour qu'elle les soutienne dans le maintien de ces témoins historiques. Si nous sommes plus au fait des prochaines fermetures de lieux de culte et de la valeur de leur patrimoine, nous serons mieux à même d'accompagner les propriétaires dans leurs choix déchirants.

Marie-Claude Ravary est chargée de projets au Conseil du patrimoine religieux du Québec.



LA SAGA DE L'ANGE-GARDIEN

Bien qu'une structure légale régie par la Loi sur les fabriques encadre le processus de déstagement des biens religieux (chacune des transactions devant être accompagnée d'une résolution de fabrique et entérinée par l'évêque du diocèse), le cas du procès de la vente du trésor de L'Ange-Gardien, sur la Côte-de-Beaupré, a amené une prise de conscience des responsabilités de chacun pour la gestion du patrimoine mobilier religieux. Cette saga judiciaire, amorcée en janvier 1978 et s'étant étendue sur près de 12 ans, a commencé après qu'on eut découvert que l'ancien curé avait vendu des objets sacrés de la paroisse à un statuaire, qui les avait revendus à des collectionneurs et à des musées. Après plusieurs rebondissements, les acheteurs ont dû remettre les objets à la fabrique ou en rembourser la juste valeur marchande dans le cas où ils n'étaient plus détenteurs.

Pour en savoir plus :

Benoit Pelletier, « The Case of the Treasures of L'Ange-Gardien : An Overview », *International Journal of Cultural Property*, 1993, p. 371-382.

Lise Buteau, « Les trésors de L'Ange-Gardien, une saga judiciaire de 12 ans », *Le patrimoine religieux de la Côte-de-Beaupré*, p. 30 à 35

(www.enaaffairesaveclacote.com/docspecifique/memoirepatrimoinereligieux.pdf).

Pour protéger, il faut d'abord connaître. Bernard Bourbonnais photographie le carillon de l'église Saint-Timothée de Salaberry-de-Valleyfield, dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine mobilier religieux conservé in situ.

Photo : Sébastien Daviau © Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, 2011

**FOURNIER
GERSOVITZ
MOSS
& ASSOCIÉS
DROLET
ARCHITECTES**

SERVICES D'ARCHITECTURE – RESTAURATION | CONSERVATION | RÉNOVATION

1435 RUE SAINT-ALEXANDRE | BUREAU 1000 | MONTRÉAL QC | H3A 2G4
T 514-393-9490 | F 514-393-9498 | info@fgmda.com | www.fgmda.com